

Benjamin TERRADE
Bureau des procédures
environnementales et foncières
Section Affaires Foncières
04 66 36 42 51
pref-affaires-foncières@gard.gouv.fr
n°2026-061

A Nîmes, le

24 AOUT 2026

La préfète

à

**-Madame le maire de Vergèze
-Madame le maire d'Aigues-Vives
-Monsieur le maire de Codognan**

Copie pour information à :
-Monsieur le DDTM du Gard

Objet : enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) du projet de sécurisation et de renforcement des digues du Rhône sur les communes de VERGEZE, de CODOGNAN et d'AIGUES-VIVES, à la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation, à la déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation environnementale,

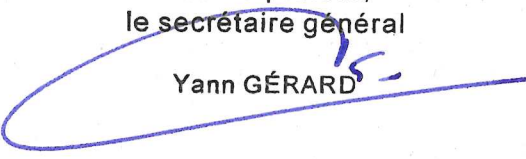
Réf : article R.123-21 du code de l'environnement

P. j. : - rapport, conclusions et avis de la commissaire-enquêtrice, en version dématérialisée

En application des dispositions visées en référence, j'ai l'honneur de vous adresser une copie du rapport, des conclusions et de l'avis de la commissaire-enquêtrice à la suite de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire qui se sont déroulées dans votre commune, du jeudi 18 juin 2026 à 9 heures au mardi 21 juillet 2026 à 17 heures inclus, concernant le projet cité en objet, ainsi que les pièces annexes à ce document.

Je vous saurais gré de tenir ces documents, ainsi que leurs annexes à la disposition du public pendant une durée d'au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête (article R.123-21 du code de l'environnement).

Pour la préfète,
le secrétaire général


Yann GÉRARD

